



## PROGRAMME DE FORMATION

# Classe virtuelle /Maîtriser la gestion en flux des droits de réservation

(référence D20-CV)

### Objectifs

---

- Analyser les points clés d'une convention de réservation
- Identifier la démarche du passage de la gestion en stock en flux
- Repérer les conséquences dans le rapprochement offre/demande

### Public

---

Responsable d'attribution, responsable chargé de gestion locative

### Prérequis

---

Travailler chez un bailleur social

### Méthodes et support

---

La classe virtuelle permet de recréer, à distance, une salle de classe réelle.

Concrètement, chaque participant se connecte à une plateforme en ligne à l'aide d'un lien de connexion qui lui est préalablement transmis. Il rejoint alors, en ligne, le formateur et les autres participants.

Le déroulement de la classe virtuelle alterne présentation théorique et activités pédagogiques interactives (sondages, quiz, mur participatif ...). Chacun a la possibilité d'échanger, de partager et de poser des questions.

Un support de cours est mis à disposition des participants.

### Durée

---

0,25 jour(s)

2:00 heures

### Informations complémentaires

---

#### **Intervenante : Consultante et formatrice gestion locative**

Horaires de programmation : de 14h30 à 16h30

A noter : afin de participer pleinement à la session, nous vous conseillons de vous isoler dans un bureau et vous recommandons d'utiliser un ordinateur équipé d'une webcam.

#### **Organisation :**

- Contact : [edith.haddad@scet.fr](mailto:edith.haddad@scet.fr) ; tél : 01 53 44 06 14

- Formation à distance ; assistance technique via un prestataire

Suivi et évaluation :

[www.scet-formation.fr](http://www.scet-formation.fr)

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12

SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188

SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : [formation@scet.fr](mailto:formation@scet.fr)

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



- Suivi de l'action (feuille de connexion)
- Évaluation des résultats (évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire) par un questionnaire en ligne (via prestataire)

Accessibilité aux personnes handicapées : SCET Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les alternatives possibles.

Pour tout renseignement complémentaire : [formation@scet.fr](mailto:formation@scet.fr)



## Contenu

---

### Contexte

La loi Elan du 23/11/2018 a posé le principe d'une gestion en flux des droits de réservation.

Le décret du 20/02/2020 détermine les conditions de mise en œuvre de cette gestion.

L'analyse du décret permettra d'appréhender le principe de calcul du flux annuel, les modalités de suivi et de repérer les conséquences opérationnelles en gestion locative

### Introduction

- Rappel du droit de réservation
  - o Contrepartie, financement
  - o Réservataires réglementaires/ conventionnels/ enjeux
- Objectifs du passage en flux

### Principe de la gestion en flux

- Principe d'une convention unique par département et par réservataire
- Spécificités contingents préfet/ collectivités
- Calcul du flux annuel
- Revenu fiscal de référence
- Situation actuelle
- Mise en service :délégation de gestion
- Modalités de suivi : information à transmettre

### Mise en conformité des conventions en cours

- Calendrier
- Méthode
- Négociation sur modalités de calcul
- Formalisme

### Conséquences

- Choix du désignataire à libération du logement : respect de la convention et des objectifs d'attribution